






Informations de base	
2019/2077(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) Subject 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		LEGUTKO Ryszard Antoni (ECR)	01/10/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		GRAPINI Maria (S&D)	07/10/2019
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
04/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0074/2020	

13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0082/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2077(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00845

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.914	20/12/2019	
Avis de la commission	TRAN	PE642.926	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE644.977	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0074/2020	04/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0082/2020	13/05/2020	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2019)0316 	27/06/2019		

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts

Acte final

Budget 2020/1873
JO L 417 11.12.2020, p. 0103

Décharge 2018: Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)

2019/2077(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 612 voix pour, 54 contre et 27 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur les performances, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 197.871.000 EUR, soit une augmentation de 3,27 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 98,31 %, soit une diminution de 1,02 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 90,26 %, soit une baisse de 3,49 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- suite à l'audit de l'Agence réalisé en 2017 par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'OACI a publié en juin 2018 les résultats confirmant le taux de mise en œuvre très élevé, qui place l'Agence parmi les trois premiers régulateurs de l'aviation dans le monde;
- l'Agence a fait des efforts importants pour créer un espace européen unique pour les drones. Elle doit cependant veiller à ce que l'Union se dote de règles sur la vente commerciale des drones;
- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 95,74 %, avec 651 agents temporaires nommés sur les 680 agents temporaires autorisés dans le cadre du budget de l'Union;
- l'Agence devrait élaborer un cadre politique à long terme en matière de ressources humaines qui traite de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de son personnel, de l'évolution des carrières, de l'équilibre entre les sexes, du télétravail ainsi que du recrutement et de l'intégration des personnes handicapées.